Ville d'Ath
Val de Dendre

Le Bourgmestre
Florent Van Grootenbrulle
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 10 10
M. 0473 93 20 09
fvangrootenbrulle@ath.be
www.ath.be

N/Réf. : FVG/nr/26-Province

Ath, le 16 avril 2026

Monsieur François DESQUESNES
Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux

Par mail : martin.jadin@gov.wallonie.be

Monsieur le Ministre,

Objet : Réponse à votre courrier du 22 décembre 2025 – Réflexion relative à la réforme de l'institution provinciale.

Nous avons l'honneur de revenir vers vous à la suite de votre courrier du 22 décembre 2025, par lequel vous avez invité les communes à se prononcer dans le cadre de la réflexion engagée par le Gouvernement wallon sur l'avenir de l'institution provinciale.

1. Objet et contexte de la demande

Par votre courrier précité, vous invitez les autorités communales à identifier les missions supracommunales qu'elles estimeraient devoir être conservées ou développées à l'échelle provinciale, au regard des besoins de la population et du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large de la réflexion annoncée dans la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029, laquelle prévoit notamment que :

« Les missions provinciales seront analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoirs les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc. Les missions supracommunales résiduaires seront gérées par une assemblée de bourgmestres. »

Il est également indiqué que cette réflexion vise un objectif de clarification et de lisibilité de l'organisation institutionnelle, afin de faciliter la compréhension de l'action publique par les citoyens.

2. Rappel du cadre constitutionnel

Il convient de rappeler que la Province constitue un pouvoir local reconnu par la Constitution, notamment par ses articles 41 et 162.

À ce titre :

- L'article 41, alinéa 1er, dispose que *« les intérêts exclusivement communaux ou provinciaux sont réglés par les conseils communaux ou provinciaux, d'après les principes établis par la Constitution »* ;
- L'article 162, alinéa 2, 2°, charge le législateur de garantir l'attribution aux conseils provinciaux et communaux de tout ce qui est d'intérêt provincial et communal, sous réserve des mécanismes de tutelle qu'il détermine.

En outre, l'article 6, §1er, VIII, 1°, de la loi spéciale du 8 août 1980 confie aux Régions la compétence relative à la composition, à l'organisation, aux compétences et au fonctionnement des institutions provinciales.

Il en résulte que toute évolution substantielle de l'institution provinciale s'inscrit nécessairement dans un cadre constitutionnel et légal spécifique, impliquant l'intervention du législateur décrétal et, le cas échéant, l'adoption des mesures envisagées à une majorité qualifiée, entendue comme la présence de la majorité des membres du Parlement compétent et l'approbation d'au moins deux tiers des suffrages exprimés.

3. Principes juridiques applicables

À titre explicatif, il importe de rappeler que la Province, au même titre que les communes, bénéficie d'une reconnaissance constitutionnelle, ce qui signifie que son existence, ses missions et ses ressources sont encadrées par des règles juridiques spécifiques et ne relèvent pas d'un simple choix organisationnel.

Les principes d'autonomie locale et de subsidiarité, consacrés tant par la Constitution que par la Charte européenne de l'autonomie locale, impliquent que les compétences publiques soient exercées par le niveau de pouvoir le plus proche des citoyens lorsque cela est pertinent, tout en garantissant des moyens adéquats pour les exercer.

Toute réforme visant à modifier l'organisation provinciale doit dès lors respecter des procédures spécifiques, prévues par le droit constitutionnel et décrétal, et s'inscrire dans un processus législatif garantissant la sécurité juridique et la continuité du service public.

4. Absence d'éléments normatifs et opérationnels à ce stade

À ce stade de la réflexion gouvernementale, il apparaît qu'aucune précision normative ou opérationnelle n'est apportée quant :

- Aux modalités concrètes de la réforme envisagée ;
- À la répartition effective des compétences entre les différents niveaux de pouvoir ;
- À l'organisation juridique et institutionnelle des entités appelées à reprendre certaines missions ;
- Aux mécanismes de financement correspondants.

Les informations actuellement disponibles ne permettent pas davantage d'apprécier de manière complète les capacités humaines, financières et logistiques des entités susceptibles d'être appelées à exercer certaines compétences aujourd'hui provinciales.

À cet égard, la jurisprudence constante du Conseil d'État rappelle que l'avis d'une autorité communale doit être formulé en pleine connaissance de cause, sur la base d'éléments suffisants permettant d'en mesurer la portée et les effets.

5. Enjeux financiers et budgétaires

Les documents de travail et échanges intervenus au niveau régional rappellent que la réforme annoncée s'inscrit dans un objectif de neutralité budgétaire pour les communes et de neutralité fiscale pour les citoyens.

Ces principes constituent des paramètres importants d'appréciation des impacts futurs de la réforme, dans un contexte largement documenté, l'Union des Villes et Communes de Wallonie ayant, à de multiples reprises, attiré l'attention sur les effets cumulés de réformes récentes ayant conduit à un renforcement des charges supportées par les pouvoirs locaux, notamment en matière de sécurité, d'action sociale et de personnel, sans compensation structurelle équivalente.

6. Présence de l'institution provinciale à Ath

Sur le territoire de la Ville d'Ath, l'institution provinciale est présente à travers un ensemble de services, d'établissements et d'implantations relevant notamment des domaines de l'enseignement, de la formation, de la recherche, de l'action sociale et de la santé.

Ces implantations concernent notamment :

- L'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire (IPES) (sites Cambier, Récollets et Paul Pastur, ainsi que l'internat) ;
- Des implantations de la Haute École Provinciale Hainaut-Condorcet ;
- Le Centre psycho-médico-social (CPMS) ;
- Les services agricoles provinciaux (CREPA) et l'ASBL CARAH ;
- Les laboratoires de Hainaut Analyses ;
- Un service provincial de santé mentale.

L'ensemble de ces implantations représente un effectif estimé à près de 500 personnes. Ces éléments sont mentionnés à titre strictement descriptif, afin d'objectiver la présence institutionnelle provinciale sur le territoire communal, sans préjuger des évolutions à intervenir.

7. Travaux internes et collaborations existantes

Dans le cadre de cette réflexion, l'administration communale, par l'intermédiaire de son Comité de direction (CODIR), a procédé à une analyse interne des éléments portés à sa connaissance. Cette analyse a permis d'identifier plusieurs éléments d'attention, notamment en ce qui concerne la technicité des missions provinciales, les interactions existantes avec les pouvoirs locaux et les enjeux organisationnels susceptibles d'émerger en cas d'évolution institutionnelle.

Il est par ailleurs relevé que des collaborations opérationnelles existent entre les communes et certains services provinciaux dans des domaines variés, reposant sur une expertise spécialisée, une connaissance fine des réalités locales et des mécanismes de mutualisation des moyens.

Vous trouverez cette réflexion jointe au présent.

8. Positionnement à ce stade de la réflexion

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et en l'absence de cadre normatif, opérationnel et financier précis, aucun élément ne permet, à ce stade, d'identifier un transfert de compétences vers les pouvoirs locaux communaux, ni d'en apprécier l'ampleur ou les conséquences organisationnelles et financières.

Dans ces conditions, il n'est pas possible d'apprécier l'impact potentiel de tels scénarios, lesquels devraient, le cas échéant, faire l'objet d'analyses spécifiques au regard des principes d'autonomie locale, de subsidiarité et de neutralité budgétaire.

En conséquence, ce point ne pourra pas être soumis à l'arbitrage éclairé du Conseil communal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Guillaume DEFERT
Directeur général

Florent VAN GROOTENBRULLE
Bourgmestre

Annexe

Copie : Collège communal

1. Compétences générales et chiffres clé[1]

Compétence	Chiffres clé
Enseignement	- 40 000 élèves et étudiants - 19 établissements d'enseignement secondaire - 16 centres PMS
Formation	- 12 000 policiers et pompiers formés - 40 000 heures de formation des agents des pouvoirs locaux
Action sociale	- 99 services provinciaux de terrain pour favoriser l'inclusion - 2 500 travailleurs sociaux - 12 écoles spécialisées
L'écodéveloppement	- 5.5 millions investis chaque année pour lutter contre les inondations - 70 000 échantillons analysés par les laboratoires - 650 agriculteurs accompagnés
Culture	- 800 000 prêts de livres - 3 musées de renommée internationale

2. Points de contacts avec les services communaux

Service concerné	Nature du contact / de la collaboration	Fréquence / pertinence	Impact en cas de disparition
Département du Développement Territorial	Les contacts se font avec le Hainaut Ingénierie Technique en matière d'alignements, statut de sentiers et cours d'eau, pour obtenir certains avis ou précisions.	Tous les 3 ou 4 jours.	Difficulté à reprendre l'expertise interne sans développement des ressources.
Fonctionnaire sanctionnateur	Optique de collaboration avec les services du fonctionnaire sanctionnateur provincial.	Aucun pour l'instant, mais l'opportunité résiderait dans les points suivants : - Limitation des ressources	Pour l'instant, le service est entièrement internalisé et tout le monde est formé.

[1] Fascicule accessible sur https://www.hainaut.be/sites/default/files/Documents/La%20Province%20de%20Hainaut%2C%20c%27est...%282025%29Net%20%281%29.pdf

		communales internes - Coûts de gestion interne provincial laissent le débat ouvert - Expertise du provincial notamment sur les matières émergentes et techniques comme le droit environnemental	
RH	L'école d'administration offre des formations continues ou permettant l'accès à la promotion	Le passage des collaborateurs par l'école d'administration est fréquent.	Impossible à internaliser. La formation continue peut se faire dans d'autres centres de formation mais le système d'accès à la promotion est dépendant
Environnement	Mobilité douce Les commissaires-voyers de la Province sont les principaux acteurs qui nous éclairent sur les statuts juridiques des sentiers. Service gratuit. Permis d'environnement La Province assurait la présidence des comités d'accompagnement (Flauréa/Höganäs) jusqu'en 2024. Cours d'eau Responsabilité (gestionnaire) dans les cours d'eau de catégorie 2 + autorité en cas de travaux sur les cours d'eau non-catégorisés.	Mobilité douce Fréquence : 5x/an Importance : cruciale Permis d'environnement Fréquence : 2x/an Importance : significative Cours d'eau Importance : significative	Mobilité douce Report de charge de travail en interne pas encore analysées ; bureau spécialisé éventuellement. Permis d'environnement Report de charge de travail : administration communale Cours d'eau Report de charge : voir avec ST
Office du tourisme	• Partenariats diversifiés avec "Hainaut Tourisme" (maintenant "Hainaut	Services "touristiques" de la Province feraient doublons	//

	Développement" : promo, aménagement et entretien du réseau "points-nœuds" (rando cycliste), suivi de la taxe provinciale "nuitées" • Développement des outils numériques (réflexions et formations) avec le service d'animation numérique du territoire	avec d'autres structures déjà existantes (Maison du tourisme WAPI, visitWallonia).	
Energie	• **Haute Ecole Condorcet et le CARAH**> contact privilégié pour la partie Adaptation au Changement climatique. • Condorcet a une section qui traite l'adaptation • Des experts participent au Comité de Pilotage • Des expériences pilotes sont réalisés • Ils continuent la démarche initiée par la Ville avec Alim'Ath et des circuits courts pour l'alimentation de Ath • **Bureau d'études** > pour le statut de certaines rues, chemins et sentiers lors des analyses pour l'éclairage public. Catalogue assez étendu et détaillé des rues, statut des sentiers et des propriétés privées/servitudes. • **Bureau d'études énergie >** Outil de comptabilité énergétique qui allait être mis à disposition des communes gratuitement	Outil de comptabilité assez indispensable pour le service	Les offres externes se chiffrent à partir de 3500€/an en abonnement.
Planu	• Le Gouverneur et ses services fédéraux apportent leur soutien garanti aux communes de la Province dans leurs missions de préparation et de gestion de	Contacts réguliers. L'utilité pour notre commune est de pouvoir compter sur une équipe	Mission confiée par l'arrêté royal du 22 mai 2019. Capacité à internalisée limitée,

	situations d'urgence comme l'activation de phase communale d'urgence. • Dans ce cadre, des contacts réguliers avec le bureau de sécurité provincial pour tout ce qui concerne la gestion de crise, la préparation, la validation des plans d'urgence, les exercices,	pluridisciplinaire du bureau de sécurité provincial pour gérer une crise qui dépasse nos capacités ou notre territoire, ou encore spécifique à certains risques particulier (ex : SEVESO) Au-delà, le bureau de sécurité provincial communique les évolutions légales, sensibilise aux risques, informe sur les services annexes disponibles (Team D5, Crisis Support Team, COAMU, ...), organise les formations (Paragon,...), participe aux exercices (COMEX, ...)	redirection vers d'autres niveaux de pouvoirs.
Enseignement	• Bibliobus : vient 1 x/mois à l'école de Ligne • Centre PMS : contacts réguliers • Nous bénéficions du marché public de la Province pour les commandes des fournitures scolaires (marché actuel d'une durée de 4 ans) • Accueil de stagiaires provenant des écoles provinciales	Intervention pertinente ou essentielle pour le PMS	Pour le PMS, c'est règlementé donc difficile de reprendre cela. Pour le reste peu d'impact.
Bibliothèque	• Une Convention doit être signée entre la Province du Hainaut et la Ville d'Ath, concernant tous les services qu'offre la Bibliothèque Centrale du Hainaut aux bibliothèques locales dont la nôtre	Intervention pertinente	Perte de plus-value ou accroissement de la charge interne

ADL	• Services relatifs aux **données démographiques**. Très complet. • Leur **répertoire producteurs locaux** est assez bien fourni (y compris pour les producteurs non alimentaires). Excellente base de données (Hainaut Terre de Gout) de l'ensemble du Hainaut. Lorsque nous organisons des marchés, il nous arrive de compléter la liste par des producteurs qui viennent de plus loin. • Mise en place de la plateforme d'**e-procurement** (formation, conseils aux entreprises). On a fortement médiatisé cette offre de service sur nos réseaux.	• Fréquence de collaboration pour données démo : chaque fois que les données sont actualisées (au moins une fois par an donc). • Fréquence répertoire : 2 fois par an • E-procurement : one shot	Moins-value en cas de disparition (singulièrement sur les statistiques démographiques) mais palliatifs possibles
Culture	La Province est un partenaire important de la Maison culturelle d'Ath. Nous recevons une subvention annuelle de 8700 euros (engagement du Collège Provincial pour la durée de notre contrat-programme 2027-2031) Nous bénéficions de leur soutien pour la prise en charge d'une partie des cachets artistiques (programmation tout public, jeune public). Nous bénéficions de l'intervention d'animateurs vacataires sur certains projets (notamment certaines démarches dans les villages ou concernant les projets d'accessibilité à la culture pour tous).	• Régularité des partenariats	

	Aussi, nous avons un partenariat sur certains spectacles (prise en charge des risques ou partage des recettes 50-50%) La fabrique met à disposition du matériel scénique (nous avons très peu recours à cette aide). Aussi, la Province forme des régisseurs plateau (une très bonne formation de terrain, spécialisée dans les arts de la scène). Cette formation est importante, tenant compte de la grande pénurie de régisseurs depuis la pandémie. Les régisseurs de la fabrique de théâtre jouent un rôle important pour les Centres culturels voisins. Prise en charge de la gestion technique de certains spectacles, parfois plusieurs sur une année culturelle ... Ces spectacles sont repris dans l'abonnement commun que nous partageons avec les centres culturels de notre coopération. Il faut savoir que la majeure partie des Centres culturels ne disposent pas des ressources humaines et techniques pour la diffusion de spectacles. (à titre tout à fait confidentiel, ma crainte est que cette partie nous retombe dessus dans le cadre de notre coopération...).		
CPAS	La centrale d'achat de la province	•	

	L'observatoire de la santé pour des animations et des ateliers visant l'alimentation saine et équilibrée Hainaut analyse pour des animations et des ateliers sur les allergènes et tri du frigo Hainaut analyse pour l'audit des cuisines et le contrôle de la qualité de l'eau + formations et analyse des surfaces et des denrées alimentaires Hainaut formations pour les formations du personnel		
STC	1 la vérification du statut d'une voirie ou de son tracé (rôle de commissaire voyer) – Cnfr service envi et urbanisme 2 les missions de bureau d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (en voirie ou dans la gestion de l'eau par exemple)	• Fréquence modérée	- Intérêt certain et mission de bureau d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage délégable à des prestataires
Police	Il y a les tutelles des actes admin et les finances. Il y a le service des armes puisque les autorisations sont dans la majorité des cas signées par le gouverneur. Achat-vente-collectionneur – succession-armuriers - ...	• Contacts réguliers pour ces points	- Parties règlementées / obligatoires

	L'institut provincial de formation du Hainaut dont l'académie de police de Jurbise. (mixte fed-prov) Probablement dans sa casquette d'auto féd déconcentrée, il y a tout ce qui touche à la sécurité, les plans de prévention et de sécurité, ...		